

UCB  
Société anonyme  
Allée de la Recherche, 60  
1070 Bruxelles

RPM : 0403.053.608

Les actionnaires sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 26 avril 2007 à 11 h 30, au siège social, à l'effet de délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour ci-après détaillé :

ORDRE DU JOUR

1. Rapport spécial du Conseil d'Administration en application de l'article 559 du Code des Sociétés
2. Rapport du Collège des Commissaires sur un état résumant la situation active et passive de la société arrêté au 28 février 2007
3. Objet social de la société  
Proposition de résolution  
Il est proposé de modifier l'objet social de la Société afin de refléter les changements intervenus récemment dans ses activités (cession de ses activités films et chimiques et apport de toute la branche d'activités composée de ses activités pharmaceutiques à une filiale de la Société) et à cette fin, de remplacer l'article 3 des statuts, par le texte suivant:  
*"L'objet de la société est de détenir et de gérer, directement ou indirectement, des participations dans d'autres sociétés ayant un objet directement ou indirectement lié à la recherche, au développement, à des activités industrielles ou commerciales se focalisant principalement mais non exclusivement sur l'industrie pharmaceutique.  
La société peut rendre des services de soutien à des tiers et en particulier, à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte.  
De façon générale, elle peut exercer toutes activités commerciales, industrielles, financières, patrimoniales, immobilières tant en Belgique qu'à l'étranger, liées directement ou indirectement aux activités mentionnés ci-dessus, dont, mais de façon non-limitative, le financement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, au moyen de prêts, de cautionnements, d'octrois de sûretés ou de toute autre manière.  
De façon transitoire, jusqu'au 30 juin 2008, la société peut également continuer à exercer, pour son propre compte ou pour le compte d'une société du groupe UCB, ses activités historiques de recherche, fabrication, achat, vente et transformation de tous produits chimiques et pharmaceutiques composés ainsi que de matières et produits similaires ou connexes, pour compte propre ou pour compte d'une autre société du Groupe UCB."*
4. Forme des titres  
Proposition de résolution  
Il est proposé de modifier l'Article 11, a) des statuts pour le mettre en concordance avec les nouvelles dispositions légales relatives à la suppression des titres au porteur (14 décembre 2005), en ajoutant un 2ème alinéa comme suit:  
*"Les titres au porteur de la société, déjà émis et inscrits en compte titres au premier janvier deux mille huit, existent sous forme dématérialisée à partir de cette date. Les autres titres au porteur seront, au fur et à mesure de leur inscription en compte-titres à partir du premier janvier deux mille huit, également automatiquement convertis en titres dématérialisés."*
5. Exécution des décisions prises  
Proposition de résolution  
Conférer tous pouvoirs, avec faculté de subdéléguer, à diverses personnes pour l'établissement du texte coordonné des statuts.

Pour assister à cette réunion, les actionnaires auront à déposer leurs titres au porteur, au plus tard le samedi 21 avril 2007 aux sièges et agences de Fortis Banque S.A.

Les actionnaires qui désirent se faire représenter devront déposer leurs procurations au siège social, le lundi 23 avril 2007 au plus tard.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,